

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2019

PRESENTS: COLLET Evelyne, ANDRÉ-POYAUD Patrick, PAYSAN-MAYET Hubert, MARCOZ Robert, PENIN Edith, NOIROT Philippe, JULLINS Delphine, RAMEL Jérôme, MOUCHE Christine.

ABSENTE : CHARPENAY Sylvie, GELAS David

Robert MARCOZ a été désigné secrétaire de séance.

I - DELIBERATION SUR ACHAT D EMATERIEL INFORMATIQUE POUR LE RPI SUITE PROJET NUMERIQUE DE L'EDUCATION NATIONALE

Réf : 14/04/19-13

Madame le Maire indique que dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du ministère de l'Education nationale et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, la commune s'est portée candidate à l'appel à projet émis par l'Etat destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique dans les écoles élémentaires (cycle 2 et 3) des communes rurales.

La commune de la Forteresse va acquérir, pour les trois écoles du RPI, 6 ordinateurs portables et 3 tablettes numériques qui seront répartis en fonction des besoins de chaque école.

L'académie s'engage à verser une subvention exceptionnelle à la commune de la Forteresse pour contribuer au financement des équipements numériques qu'elle aura acquis. La subvention représente au maximum 50% du montant total du projet.

Plusieurs devis ont été demandés. Le devis de l'entreprise **I BIEVRE INFORMATIQUE** a été retenu pour la somme de 4068 euros TTC.

Cette somme sera prise en charge à 50 % par le ministère de l'Education nationale. Le restant dû sera divisé à part égale entre les trois communes.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- **DECIDE** d'acheter le matériel informatique pour les trois écoles du RPI, dans le cadre de l'appel à projet émis par l'Etat.

- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

II – DELIBERATION SUR L'AUGMENTATION DES TARIFS DE LA SALLE DU FOYER RURAL

Réf : 14/05/2019-14

Madame le Maire propose au Conseil municipal de revoir les tarifs de location de la salle du Foyer rural en raison de l'augmentation des fluides. Elle indique aussi que la remise des clés, se fera à partir de 18h00, le vendredi soir pour une location le week-end. Elle propose, par conséquent, de réviser les coûts de location du Foyer rural.

Le Conseil municipal, le Maire entendu et après avoir délibéré,

- **DECIDE** d'appliquer une augmentation sur les tarifs en vigueur, à compter du 1^{er} juin 2019.

FOYER RURAL

- | | |
|--|-------|
| - pour les habitants de la commune | |
| Ascendants ou descendants au 1 ^{er} degré | 180 € |
| - pour les personnes extérieures au village | 380 € |
| - caution pour tout utilisateur | 660 € |

Les tarifs pour la location du local boules restent inchangés.

LOCAL BOULES + CHAPITEAU

- pour les habitants de la commune	
Ascendants ou descendants au 1 ^{er} degré	130 €
- pour les personnes extérieures au village	180 €
- caution pour tout utilisateur	660 €

III – TRAVAUX DIVERS

Travaux de voirie

Mr Patrick André-Poyaud a réuni la commission voirie au mois d'avril. A l'issue de cette commission, trois entreprises ont été contactées afin d'obtenir des devis et de programmer les travaux nécessaires à l'entretien des routes communales.

Travaux Eglise

Mr Hubert Paysan-Mayet a reçu l'entreprise GELAS et une entreprise spécialisée dans les travaux d'édifices religieux et patrimoniaux. Au niveau de l'Eglise, ces travaux sont compliqués et onéreux. L'idée serait de stopper l'humidité avant d'envisager des travaux de rénovation.

Patrick André-Poyaud propose, avec l'aide de Guy Bressot, d'étancher le mur extérieur par la pose d'une feuille de plomb sur l'avancée non couverte par la toiture.

Elagage des arbres

Mme le Maire expose les problématiques diverses rencontrées sur les routes communales et départementales. Elle rappelle que tous les propriétaires doivent élaguer leurs arbres aux abords des routes. Elle a également contacté certains propriétaires d'arbres menaçant de tomber sur des voie communales pour leur demander de les abattre afin d'éviter toute mise en danger des usagers de ces voies. Le Département de l'Isère est très vigilant depuis le grave accident survenu au printemps sur la commune de Têche et mettra en demeure tous les propriétaires qui n'effectueraient pas ces travaux.

IV- QUESTIONS DIVERSES

1- Elections européennes

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h le dimanche 26 mai. L'organisation des tours de garde a été validée.

2- Jury d'Assises

Comme chaque année, il a été demandé à la commune d'envoyer la liste électorale afin de désigner les jurés d'Assises. Un tirage au sort est prévu à la Mairie de St Pierre de Bressieux le 4 juin à 9 heures.

3- Association « Bien dansons corps »

Jusqu'aux vacances d'avril, cette association proposait gratuitement une prestation aux élèves de la Forteresse durant les Nap, tous les lundis. Cette association, n'étant plus en mesure de fournir cette prestation, les responsables ont contacté Mme le Maire pour savoir si une participation pour l'utilisation du Foyer rural serait demandée.

Compte tenu de l'augmentation du coût des fluides et après discussion, le Conseil municipal propose de demander une participation forfaitaire de 250 € pour l'année scolaire.

Mme le Maire recontactera l'association afin de lui exposer la décision des élus.

4- Collecte des ordures ménagères

Mme le Maire expose que dans le cadre des actions menée sur l'environnement par Bièvre Isère Communauté, pour inciter les usagers à trier leurs déchets, plusieurs actions seront proposées :

- Collecte des ordures ménagères en porte à porte tous les 15 jours.
- Des sacs de tri seront remis gratuitement à tous les foyers.
- Des poules seront vendues pour réduire les déchets.
- Le point d'apport volontaire sera dimensionné en conséquence.

5- Personnel communal

Mme Sylvie PANDOLFO, qui était en disponibilité depuis deux ans, a envoyé sa lettre de démission du poste qu'elle occupait à l'école. Shirley avait été recrutée et travaillait sous contrat depuis 2017.

Mme le Maire indique que pour respecter la loi, le poste doit être mis en vacance pour une période de 2 mois. A l'issue de cette période, il sera proposé à Shirley LEININGER une mise au stage. La durée horaire reste inchangée.

6- Lavage des réservoirs d'eau potable

Le service des eaux de Bièvre Isère Communauté va procéder courant juin au lavage des réservoirs. Mme le Maire rappelle que l'eau pourra avoir un goût d'eau de javel pendant quelques jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00